Ville de Lausanne
Service de l'économie

Direction de la sécurité
et de l'économie

Demande d'inscription "changement de métier" à la Fête foraine de printemps à Bellerive de 2025

Le présent formulaire doit être retourné avec le dossier complet au plus tard le 30 septembre 2024 (le cachet de la poste faisant foi) au Service de l'économie, Office des autorisations commerciales et manifestations, rue du Port-Franc 18, 1001 Lausanne.

SA ou Sàrl ..... (les forains administrateurs d'une société commerciale -SA, Sàrl notamment- doivent préciser dans leurs demandes s'ils interviennent en leur nom ou au nom de la société)

Nom ..... Prénom ..... Année de naissance .....

Rue/Rte/Ch. ..... No ..... CP ..... No postal ..... Localité .....

Natel ..... e-mail .....

TYPE D'ACTIVITE

Stand de victuailles ❑ Jeu / Tir ❑ Manège ❑ pour enfants oui ❑ non ❑

♦ nom ..... genre et descriptif .....

DONNEES TECHNIQUES (indispensables à l'élaboration du plan)

1. **Dimensions du métier FERME** (sans les auvents, timons, portes ou escaliers)

longueur : m.	largeur : m.	hauteur : m.

2. **Dimensions du métier OUVERT** (avec les auvents, timons, portes ou escaliers)

longueur : m.	largeur : m.	hauteur : m.
diamètre : m.	caisse : x m.	**timon amovible** : oui ❑ non ❑

3. Indiquer ce qui est nécessaire avec votre métier (exemples : tables, chaises, frigidaires, parasols, ….)

♦ genre .....

longueur : m.	largeur : m.	hauteur : m.

4. Indiquer la puissance nécessaire pour ce métier ou ce stand *(chaque rubrique doit être complétée)*

ampères (A)	
volts (V)	
kilowatts (kW)	

5. Utilisation de moyens d'amplification du son (sono, micro) oui ❑ non ❑
6. Joindre **un plan** détaillé avec ce formulaire
7. Joindre **une photo** récente et précise du métier présenté
8. Pour les manèges : joindre **une attestation de sécurité** du métier présenté
9. Pour les stands de victuailles : joindre **une copie de la licence particulière de restauration mobile**

Si vous désirez présenter un nouveau métier pour l'année prochaine, vous devrez réinscrire le métier autorisé l'année d'avant au moyen de la formule "bleue" et le nouveau sur la formule "rose".

Les dossiers incomplets, approximatifs ou ceux qui parviendraient après le 30 septembre 2024 ne seront pas pris en considération, même si le forain a bénéficié d'une autorisation l'année précédente.

Il en sera de même si des créances échues sont encore impayées auprès des services communaux lausannois.

Date ..... Signature .....